

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CLERMONT-SOUBIRAN  
SEANCE DU : 10/11/2020**

**1-Devis complémentaire Aménagement Entrée du Bourg**

Le Conseil Municipal est favorable au devis complémentaire établi par la Sté Lagarde, à la condition d'avoir des précisions concernant les différents postes.

**2- Réception Travaux Parvis devant Mairie**

Le nouveau cloutage est terminé.

Le dossier de demande de versement de solde DETR a été transmis ce jour aux services de l'Etat.

La demande de subvention Fond de Concours de la CC2R sera envoyée dès paiement de la dernière facture de l'entreprise Magni Le Du.

La réception des travaux de ce programme est fixée au jeudi 12/11 en matinée.

**3- Contrôle Urssaf - Année : 2018**

Par courrier en date du 20/10/2020, le contrôle Urssaf qui portait sur l'examen de l'année 2018 a conclu à l'observation suivante :

- Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés.

Mr le Maire remercie la secrétaire de mairie pour le sérieux du travail effectué.

**4- Commissaires Commission Communale des Impôts Directs Locaux**

Mr le Maire donne lecture des 6 membres titulaires et 6 membres suppléants retenus par la Direction des Finances Publiques pour siéger au sein de ladite Commission. Chacun des membres a reçu un courrier l'informant de sa désignation.

## QUESTIONS DIVERSES :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de jeunes étudiants au Lycée de l'Ermitage à Agen souhaitant faire du Département de Lot-et-Garonne le département pilote de la connaissance et du respect des Droits de l'Enfant. Cette action est menée sous l'égide de l'association « La Mouette » créée en 1984 suite à la disparition et l'assassinat de Magali Forabosco à Colayrac.

Leur message est de proposer à toutes les communes du département de nommer une rue, une place, un jardin ou de planter un arbre « Droit de l'Enfant ».

Ce lieu ou arbre rappelleront que les Droits Universels de l'Enfant sont trop souvent méconnus et bafoués, alors qu'ils devraient être respectés. La Journée internationale des Droits de l'Enfant est proclamée et fêtée tous les ans le 20 novembre. Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette proposition.

Le Conseil Municipal est d'avis de planter un arbre des Droits de l'Enfant dans le cadre de l'aménagement de l'entrée du Bourg ; et ce à la fin des travaux. Il est émis l'idée de la pose d'une plaque. En temps voulu, invitation sera transmise aux initiateurs du projet via l'association « La Mouette ».

Fêtes et Cérémonies : P. Biyak confirme le contenu des 59 colis des Aînés. Le Conseil Municipal se chargera de la livraison. Un courrier d'accompagnement sera rédigé ainsi qu'une information qui sera diffusée dans le Bulletin Municipal de décembre.

Vie Associative : Pour le Noël des enfants une distribution des cadeaux aura lieu. Toutefois, il n'y aura pas de Père-Noël.

Serrures au logement Rue Pasteur : Mr Labernade va effectuer la réparation.

Pour information, un fond de concours de 15 860 € a été attribué par la CC2R pour les travaux d'aménagement des salles associatives.

Tarn-et-Garonne Numérique : JC. Fournier informe le Conseil Municipal du programme prévisionnel de déploiement de la fibre optique à la date d'octobre 2020. Celle-ci sera mise en place courant 2021.

Il est fait le point sur la situation de l'association ADMR. Prochainement vont survenir 4 départs à la retraite, ce qui va grever le budget. Le résultat financier définitif pour 2019 fait apparaître un solde positif de 37 701 €.

C. Simme dresse le compte-rendu de la dernière réunion du CIAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.  
Le présent compte-rendu ne contient pas de délibération.